

## Rémunération du dirigeant mandataire social

### REMUNERATION ANNUELLE 2014 DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration, réuni le 25 novembre 2013, a arrêté, sur proposition du Comité des Mandataires et des Rémunérations, les montants de la rémunération fixe annuelle brute et de la part variable de l'exercice 2014 de Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur général.

Le Conseil d'administration a disposé de deux études réalisées par un cabinet indépendant spécialisé en rémunération des dirigeants. La première de ces études portait sur les rémunérations de Présidents-Directeurs généraux et de Présidents du Directoire de groupes industriels français du CAC 40 et du Next 20 avec une capitalisation et/ou un chiffre d'affaires comparables à ceux d'Essilor International. La seconde étude était basée sur une comparaison pan européenne des rémunérations de « Chief Executive Officers » de 15 groupes (dont 5 français, 5 allemands et 5 anglais) comparables à Essilor International au regard de leur chiffre d'affaires, leurs effectifs, leur capitalisation boursière et leur très forte internationalisation.

Le Conseil d'administration a décidé de :

- maintenir la rémunération fixe brute annuelle de Monsieur Hubert Sagnières à 800 000 euros en 2014, montant inchangé depuis 2012.
- maintenir la part variable cible (correspondant à une atteinte à 100 % des objectifs) de l'exercice 2014 à 800 000 €, montant inchangé depuis 2012.

Cette part variable pourra varier entre 0 et 1,6 fois le montant cible en fonction du degré de réalisation des objectifs. Le relèvement du maximum de la part variable (de 1,5 fois le montant cible en 2012 et 2013 à 1,6 fois en 2014) s'explique par la volonté d'aligner la part variable maximum sur la médiane des pratiques du marché (1,6 fois le montant cible étant le niveau maximum médian des deux études réalisées).

Les objectifs de l'exercice 2014 seront définis au premier trimestre 2014 lors du Conseil d'administration qui procédera à l'évaluation de la réalisation des objectifs 2013 et déterminera le montant à verser, le cas échéant, au titre de la rémunération variable de 2013.

### REMUNERATIONS A LONG TERME

#### Attribution 2013

En vertu des résolutions 12, 13 et 14 approuvées par l'Assemblée générale réunie le 11 mai 2012, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 novembre 2013, d'attribuer des actions de performance et des options de souscription capées de performance à 9 006 collaborateurs de l'entreprise correspondant à un nombre maximal de 1 464 220 actions (1 376 340 actions de performance et 87 880 options de souscription capées).

Dans le cadre de ce plan, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité des Mandataires et des Rémunérations, d'attribuer 45 000 actions de performance à Monsieur Hubert Sagnières, soit 3,1 % du nombre total d'actions attribuées (somme des actions de performance et des options de performance allouées) et 0,021 % du capital de la société au 31 octobre 2013.

Il est rappelé que les attributions aux dirigeants mandataires sociaux sont encadrées par les règles de plafonnement suivantes :

- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération monétaire annuelle (fixe + variable) ;
- un dirigeant mandataire social ne peut recevoir une attribution supérieure à 7 % du total des attributions (options + actions de performance) effectuées chaque année.

L'acquisition définitive de ces actions est soumise à une condition de présence dans la société et à des conditions de performance résumées ci-dessous.

D'une part, pour l'ensemble des bénéficiaires, le nombre d'actions reçues sera fonction de la progression annualisée du cours de bourse de l'action Essilor pendant la période dite d'acquisition (de 2 ans jusqu'à 6 ans maximum à compter de la date d'attribution).

D'autre part :

- pour les membres du comité exécutif groupe, le nombre d'actions reçues sera également fonction de la moyenne des taux de réalisation de la part groupe de leur rémunération variable annuelle pendant la période d'acquisition (de 2 ans jusqu'à 6 ans maximum à compter de la date d'attribution).
- pour les dirigeants mandataires sociaux<sup>1</sup>, le nombre d'actions reçues sera également fonction de la moyenne des taux de réalisation des objectifs de leur rémunération variable annuelle pendant la période d'acquisition (de 2 ans jusqu'à 6 ans maximum à compter de la date d'attribution).

La moyenne étant plafonnée à 1, elle ne peut que réduire le nombre d'actions acquises par les membres du comité exécutif du groupe et les dirigeants mandataires sociaux.

En sus des obligations de conservation des actions applicables à tous les bénéficiaires des plans d'actions de performance, les dirigeants mandataires sociaux<sup>1</sup> sont tenus de conserver pendant toute la durée de leur mandat le tiers des actions définitivement acquises. Cette obligation de conservation spécifique aux dirigeants mandataires sociaux est levée dès lors qu'ils détiennent, de manière permanente, un montant cumulé (au fur et à mesure des acquisitions d'actions et des levées d'options) équivalent à deux années de rémunération monétaire (rémunération fixe + rémunération variable).

<sup>1</sup> En 2013, Monsieur Hubert Sagnières, Président-Directeur général est le seul dirigeant mandataire social d'Essilor International.

## Constatation de la condition de performance du plan d'attribution d'actions de performance du 24 novembre 2011

Le Conseil d'administration avait décidé, lors de sa réunion du 24 novembre 2011, d'attribuer 50 000 actions de performance à Monsieur Hubert Sagnières.

L'acquisition de ces actions était liée à une condition de présence et à la réalisation d'une double condition de performance.

- 1) La première condition de performance, applicable à tous les bénéficiaires du plan, a été mesurée le 25 novembre 2013 en calculant la progression annualisée du cours de l'action Essilor International de la manière suivante :

<b>Cours initial de référence</b> : 20 cours d'ouverture précédant le 24 novembre 2011	52,27 €
<b>Cours moyen</b> : moyenne des cours du 26 août au 25 novembre 2013	79,86 €
Progression =	+52,8%
<b>↳ Progression annualisée =</b>	<b>+23,6%</b>

La progression annualisée ainsi calculée étant supérieure à + 7 % par an, seuil à atteindre pour obtenir la totalité des droits attribués, la première condition est entièrement remplie.

- 2) La deuxième condition de performance, applicable uniquement au dirigeant mandataire social, est mesurée à travers un Coefficient Moyen correspondant à la moyenne du taux de réalisation des objectifs de la rémunération variable annuelle pendant la période d'acquisition.

Lorsque le coefficient moyen ainsi obtenu est inférieur à 100 %, il vient diminuer à proportion le nombre d'actions obtenues en vertu de la première condition de performance. Lorsqu'il est supérieur à 100 %, il est automatiquement plafonné à 100 % et ne modifie donc pas le nombre d'actions obtenues en vertu de la première condition de performance.

Le Coefficient Moyen pour la période 2011 et 2012 a été mesurée comme suit :

Taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle 2011	131,1%
Taux de réalisation des objectifs de la part variable annuelle 2012	123,0%
<b>Coefficient Moyen</b>	<b>127,1%</b>

En conséquence, aucune réduction n'a dû être appliquée sur la quantité d'actions acquises par le dirigeant mandataire social.

Les deux conditions de performance étant entièrement satisfaites, Monsieur Hubert Sagnières a reçu la propriété de 50 000 actions Essilor International, placées sur un compte nominatif, qui seront incessibles

jusqu'au 24 novembre 2017. A compter de cette date, Monsieur Hubert Sagnières devra en conserver un tiers, soit 16 667 actions, pendant toute la durée de son mandat. Cette obligation de conservation deviendra caduque dès lors que Monsieur Hubert Sagnières détiendra, de manière permanente, un montant cumulé d'actions (au fur et à mesure des acquisitions ou des levées d'options) équivalent à deux années de rémunération monétaire (rémunération fixe + variable).

#### **A propos d'Essilor**

*Essilor est le numéro un mondial de l'optique ophthalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est de permettre à toute personne dans le monde d'avoir une bonne vision grâce à des verres adaptés à ses besoins. Ainsi le groupe consacre plus de 150 millions d'euros par an à la recherche et à l'innovation pour proposer des produits toujours plus performants. Les marques phares sont Varilux®, Crizal®, Definity®, Xperio®, Optifog™ et Foster Grant®. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.*

*Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé de près de 5 milliards d'euros en 2012 et emploie environ 50 700 collaborateurs. Le groupe, qui déploie ses activités dans plus d'une centaine de pays, dispose de 22 usines, de plus de 400 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage ainsi que de plusieurs centres de recherche et développement dans le monde.*

*Pour plus d'informations, visitez le site [www.essilor.com](http://www.essilor.com).*

*L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext à Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40.*

*Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESSI.PA ; Bloomberg : EI:FP.*

-----  
**Relations Investisseurs et Communication Financière**

Tél. : 01 49 77 42 16